CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LACHAMBRE



La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. CLAMME Sébastien, 1^{er} adjoint et maire par intérim de la Commune de LACHAMBRE, à la suite de la convocation en date du 1^{er} avril 2021 adressée à chaque Membre du Conseil Municipal.

MEMBRES ELUS: quinze

EN EXERCICE: douze

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : neuf, à savoir :

M. Sébastien CLAMME, 1er Adjoint Mme. Astride BRISTIEL, Adjointe MMES Béatrice COMINU, Murielle DORNINGER, Line MESSING, Valérie KOKOSCHINEG M. Antoine NISI, Yannick LIPPOLIS, Anthony TUSCHL

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS : deux, à

savoir:

Jacques BARDELMANN procuration à Astride BRISTIEL Piera CHIGHINE procuration à Sébastien CLAMME

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE DE PROCURATION: zéro

ABSENTS NON EXCUSES : un, à savoir :

Françoise LEBAILLY

Point 1: Vote des taxes locales 2021

Monsieur le Maire par intérim rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation

: 18,75% (suppression)

Foncier bâti

: 12 %

Foncier non bâti

: 45,09 %

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taux de 14.26%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 26.26 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 12 % et du taux 2020 du département, soit 14.26 %

Les taux ne variant pas, ils se présentent ainsi pour l'année 2021 :

Foncier bâti

: 26.26 % (12% + 14.26 % taux départemental transféré)

Foncier non bâti

: 45,09 %

POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide, à l'unanimité, de voter les taux des taxes locales pour 2021 comme mentionnés ci-dessus.

Point n°2: Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2021 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

579 276.69 euros

Recettes:

579 276.69 euros (dont 41 873.75 € virement SI)

<u>Section d'investissement</u>:

Dépenses :

99 733.70euros

dont 8 102.41 € RAR

Recettes:

99 733.70 euros

Total du BP = Dépenses 679 010.39 euros

Recettes

679 010.39 euros

POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 comme mentionné ci-dessus.

Point n°3 (Point supplémentaire): Répartition dépenses 6232-6532-6536

A la demande de la Trésorerie de Saint-Avold et notamment de la Chambre Régionale des comptes, il nous est demandé de lister et d'estimer le montant affectés aux principales dépenses des comptes

- « Fêtes et cérémonies » cpte 6232 :

- Cérémonies (11 novembre – St Martin – vœux) 1650 - Fleurs (anniversaires ainés et doyens) : 700 - Repas des ainés 3000 - Noces 200 - Saint-Nicolas écoles-périscolaire 600

6150

« Frais de représentation du Maire » cpte 6536 :

- Frais de représentation du Maire 0

« Frais de mission des maires, adjoints et conseillers » cpte 6532 :

- Frais de mission

0

POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Approuve, à l'unanimité, les montants affectés aux principales dépenses des comptes.

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Point 1 : Vote des taxes locales 2021 Point 2 : Vote du Budget Primitif 2021

Point 3: Répartition dépenses 6232-6532-6536

DIVERS

Nom - Prénom	<mark>Signature</mark>	Nom - Prénom	Signature Signature
M. BARDELMANN		Mme BRISTIEL Astride	
Jacques	4		Bolled,
Mme DORNINGER		M. NISI Antoine	1
Murielle		2	Sur
Mme KOKOSCHINEG	/ \	M. CLAMME Sébastien	
Valérie	Ďa.		
M. LIPPOLIS Yannick	U	Mme CHICHINE Piera	Clo
C.C.	The second secon		
M. TUSCHL Anthony		Mme MESSING Line	La
Mme COMINU Béatrice	1/1_	Mme LEBAILLY Françoise	11
	85	= = ====	
	V		